

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

SIECCAO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 26 mars 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	19	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Sarcelles

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 26 mars à 18h30, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Mairie de Coye-la-Forêt, sous la présidence de Monsieur KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 20/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 20/03/2024.

Présents : M. KUDLA Dominique, M. SABATIER Alain, M. DUPUIS Christophe, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. VINCENT Patrick, M. WHYTE Julien, M. VARON Bernard, M. FALLOT Frédéric, M. GAY Jean-Paul, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BOCQUET Jean-Charles, M. DREVILLE Gérard, M. PINSON François, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest, M. RICHARD Eric, M. BELLELI Thierry, M. BRAULT Michel, Mme LENFANT Raymonde.

Non compté ni parmi les présents, ni parmi les votants : M. KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO.

Suppléants : M. BRICHE Etienne (de M. SOLER Patrick), M. COLLOBER Ernest (de M. GAUBOUR Jacques), M. RICHARD Eric (de M. MANSOUX Michel), M. BELLELI Thierry (de BUISSON Jean-Michel), M. BRAULT Michel (de M. THERRY Eric), Mme LENFANT Raymonde (de M. FABRE Jacques).

Excusé ayant donné procuration : M. FONTAINE Pascal à M. VARON Bernard.

Excusés : M. DAUER Ivan, M. MANSOUX Michel, M. BUISSON Jean-Michel, M. NIRO Eric, M. FABRE Jacques, M. GUEDON Eric.

Absents : M. DUPONT Bernard, M. GAUBOUR Jacques, Mme LAURENT Catherine, M. RIFFIER Gilles, M. DUFLOS Jérémie, M. BOUAFIA M'hamed, M. DELECLUSE Thibault, M. BOUFFLET Pierre, Mme ODELIN Annick, M. THERRY Eric, M. SOLER Patrick.

Invités : Mme MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud.

A été nommé secrétaire : M. DUPUIS Christophe

D2-04-2024

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 à L.1612-14 relatifs à l'arrêté des comptes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-20 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Président du SIECCAO pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour le vote des délibérations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif présenté par le Président du SIECCAO et du Compte de Gestion établi par Monsieur le Comptable du Trésor ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Considérant que Monsieur Claude KRIEGUER, Président du SIECCAO, s'est retiré pour laisser la présidence à Alain SABATIER, Vice-Président, pour le vote du Compte Administratif ;

Vu le Compte de Gestion 2023 dressé par Monsieur le Comptable du Trésor et adopté précédemment par le Comité Syndical ;

Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20240326-D2-04-2024-BF
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXPOSE

Le Compte Administratif de l'année 2023, établi par l'Ordonnateur, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes qu'il a exécutées. Il doit être en stricte concordance avec le Compte de Gestion 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2023 ;
- **ARRETE** les résultats de l'exercice 2023, tels que résumés :

➤ **Exploitation 2023 :**

	Prévus (BP 2023)	Réalisés
Recettes	3 187 790.06 €	1 832 531.90 €
Dépenses	3 187 790.06 €	1 217 671.39 €
Résultat (excédent) : recettes - dépenses		614 860.51 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté à la clôture de l'exercice 2022 au chapitre 002		1 491 930.97 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023		2 106 791.48 €

➤ **Investissement 2023 :**

	Prévu (BP 2023)	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	5 140 711.85 €	1 781 992.34 €	392 506.84 €
Dépenses	5 140 711.85 €	1 488 728.76 €	1 419 468.27 €
Résultat (déficit) : recettes - dépenses		293 263.58 €	
Auquel s'ajoute le résultat reporté à la clôture de l'exercice 2022 au chapitre 001		1 308 174.37 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2023 (n'incluant pas les RAR)		1 601 437.95 €	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023 incluant les restes à réaliser			574 476.52 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement incluant les restes à réaliser, se calcule ainsi :
 $1\ 601\ 437.95 - 1\ 419\ 468.27 + 392\ 506.84 = \mathbf{574\ 476.52\ €}$.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **VOTE** le Compte Administratif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour copie conforme : le 30/03/2024

Monsieur Alain SABATIER, Vice-Président du SIECCAO



Monsieur Christophe DUPUIS, Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
 le 20/04/2024 à 10h00
 Date de télétransmission : 12/04/2024
 Date de réception préfecture : 12/04/2024